

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DU RAHIN**

### **Note synthétique : Compte administratif de 2016**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

L'article L 5211-36 précise que : « Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale ».

Cette note répond à cette obligation pour le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagny. Elle sera, disponible sur le site internet ([www.syndicatdeseauxchampagny.fr](http://www.syndicatdeseauxchampagny.fr))

**Le vote du budget répond à quelques principes :**

Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. En général, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Rahin vote le budget au mois de février. Le compte administratif 2016 a été approuvé, par le Comité syndical, le 10 avril 2017.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Rahin dispose d'un seul budget qui retrace la compétence du service public d'assainissement collectif déléguée à l'entreprise Gaz et Eaux Suez jusqu'au 31/12/2017. Le Syndicat gère les travaux du réseau.

Le budget présenté a été établi dans le respect des orientations budgétaires 2016 présentées lors du débat qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> mars 2016.

## **LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :**

Le compte administratif 2016 a été dressé avec l'intégration des résultats constatés dans le compte administratif 2015 préalablement votés.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2016</b>			
<b>Les dépenses de la section d'exploitation :</b>		<b>Les dépenses de la section d'investissement :</b>	
011 Charges à caractère général	67 828.35 €	040 Opération d'ordre	68 000.00 €
012 Charges de personnel	5 777.70 €	16 Emprunts et dettes	101 422.21 €
042 Opérations d'ordre	282 184.09 €	23 Immo en cours + RAR	31 316.91 €
65 Autres charges	8 036.56 €	27 Autres Immo financières	15 743.06 €
66 Charges financières	38 706.75 €		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>402 533.45 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>216 482.18 €</b>
<b>Les recettes de la section d'exploitation :</b>		<b>Les recettes de la section d'investissement :</b>	
042 Opérations d'ordre	68 000.00 €	040 Opérations d'ordre	282 184.09 €
70 Ventes de produit	59 592.67 €	21 immob corporelles	15 743.06 €
74 Subventions d'exploitation	190 163.69 €	27 autres immob	15 743.06 €
75 Autres produits de gestion	142 893.85 €	10 Dotations FCTVA	2 842.00 €
76 Produits financiers	11.42 €		
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>460 661.63 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>316 512.21 €</b>

### **1) Section de fonctionnement**

#### **A – Les Dépenses**

Le budget s'élève à 402 533.45€ concernant les dépenses de fonctionnement.

##### **1) Les charges à caractère général : chapitre 011:**

Le montant des charges à caractère général est stable en 2016, 67 828.35€, par rapport à 2015. Ce chapitre est relatif aux dépenses de fournitures administratives, de l'assurance multirisque, des frais d'études et de recherches pour les analyses sur le réseau et la station de traitement de Ronchamp, et les redevances d'eaux pluviales.

##### **2) Les dépenses de personnel : chapitre 012:**

Le montant des charges de personnel est stable en 2016, 5 777.70€ contre 6 241.91€ en 2015. Cette diminution de la participation versée au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable est due à la reprise à temps partiel de la secrétaire du syndicat suite à son retour de congé de maternité et, au versement à l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal qui n'a pas été modifié.

##### **3) Les Opérations d'ordre entre section : chapitre 042:**

Le montant de la dépense est stable et correspond aux amortissements des biens mis à jour annuellement. Le montant de 2016 est de : 282 184.09€, contre 283 208.76€ en 2015.

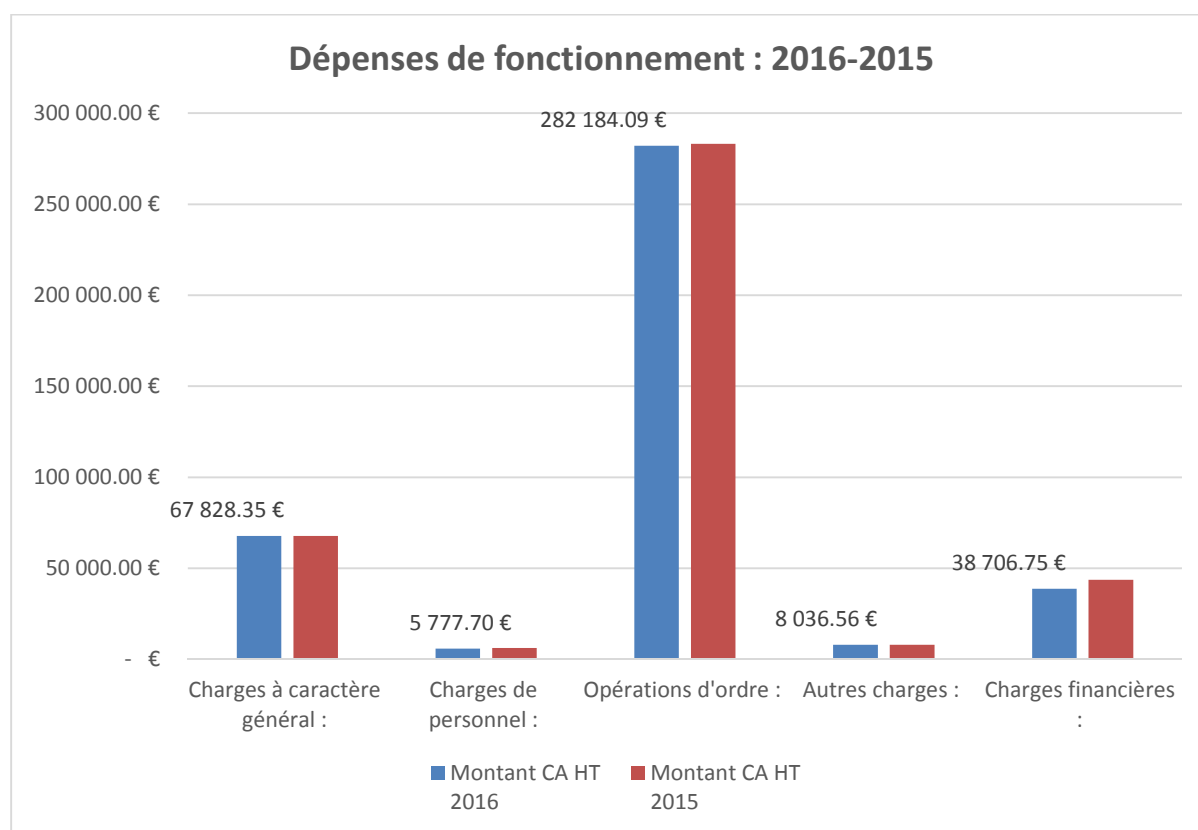
##### **4) Les charges de gestion courante : chapitre 65:**

C'est dans ce chapitre que l'on trouve les indemnités des élus (le président uniquement) et les cotisations de retraite afférentes. En 2016, le chapitre est de 8 036.56€ contre 8 027.79€ en 2015, la différence est minime, la dépense est donc qualifiée de stable sur ce point.

#### **5) Les charges financières : chapitre 66:**

On y retrouve les intérêts d'emprunt, de la ligne de trésorerie et les intérêts courus non échus (liées aux emprunts) : en 2016, le montant du chapitre est de 38 706.75€ contre 43 718.88€ en 2015. Cette diminution s'explique par la fin de certains emprunts arrivés à terme. Il n'y a plus de ligne de trésorerie en cours.

*Les dépenses d'exploitation en graphique :*



## **B – Les Recettes**

Le budget s'élève à 460 661.63€ concernant les recettes de fonctionnement.

### **1) Opérations d'ordre entre section : chapitre 042:**

Ce chapitre concerne les amortissements des subventions reçues sur les travaux exécutés. Le montant est de : 68 000.00€ en 2016 contre 67 752.67€ en 2015. Ce montant varie en fonction de la mise à jour des amortissements des travaux, des subventions perçues et de la durée d'amortissement appliquée.

### **2) Ventes, prestations de service : chapitre 70:**

Ce chapitre concerne les participations annuelles des communes adhérentes du syndicat pour l'entretien du réseau ancien, le montant est calculé par un forfait au nombre d'habitants par commune.

Le montant en 2016 du chapitre est de : 59 592.67€ contre 59 736.48€.

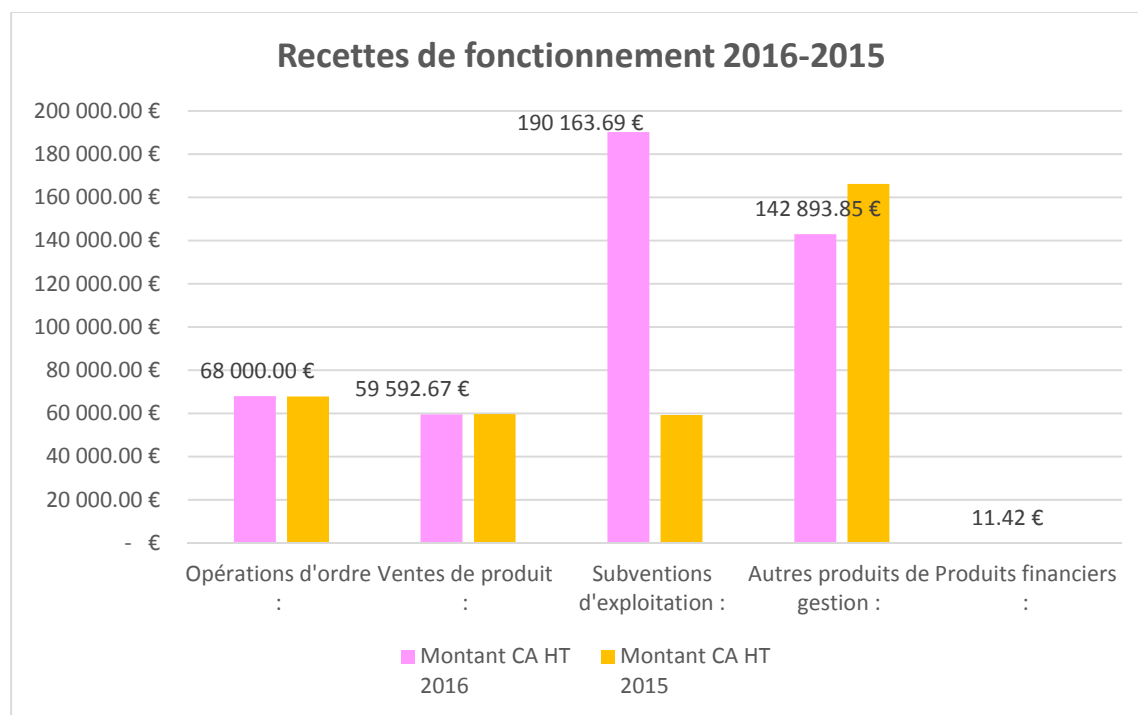
### **3) Subvention d'exploitation: chapitre 74:**

Ce chapitre est relatif à la participation des communes sur le réseau neuf et sur la prime d'épuration perçue annuellement par l'Agence de l'Eau RMC en fonction de plusieurs critères, notamment sur la qualité des eaux traitées. En 2016, le montant est élevé car il y a eu les versements de 2015 et 2016 cumulés. Pour information, le chapitre est à 190 163.69€ en 2016.

### **4) Autres produits de gestion courante : chapitre 75:**

Ce chapitre concerne la redevance des fermiers, Gaz et Eaux Suez, reversée au syndicat, il s'agit de la partie de l'abonnement et de la consommation afférente au syndicat. La redevance est donc proportionnelle aux encaissements faits par les factures émises par Gaz et Eaux Suez aux abonnés. En 2016, le montant est de 142 893.85€ contre 166 154.25€ en 2015.

*Les recettes d'exploitation en graphique :*



## **II) Section d'investissement**

### **A – Les Dépenses**

Le budget s'élève à 216 482.18€ concernant les dépenses d'investissement.

### **1) Opération d'ordre : chapitre 040:**

Le chapitre 040 concerne tous les amortissements des biens et des réseaux d'eau. Le montant en 2016 est de : 68 000.00€ pour 67 752.57€ en 2015.

### **2) Emprunts: chapitre 16:**

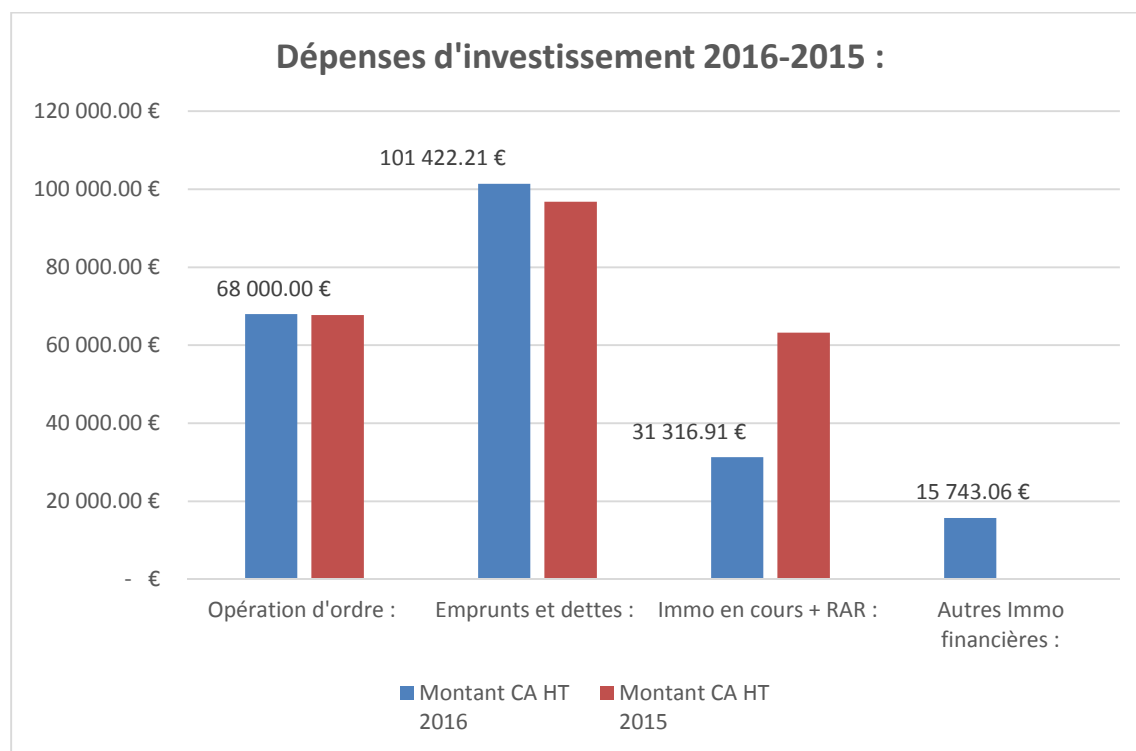
Ce chapitre est relatif au remboursement annuel du capital des emprunts contractés. Pour information, en 2016, ce remboursement de capital est de 101 422.21€ et de 96 760.69€ en 2015. Cette différence s'explique par l'arrêt des emprunts et à la phase de remboursement du capital et non plus de la phase des intérêts des emprunts.

### **3) Immobilisations en cours: chapitre 23:**

Les dépenses de ce chapitre sont les travaux de réseau que le Syndicat réalise tous les ans dans les programmes de travaux à l'initiative des communes, comme par exemple un lotissement à réaliser ou bien soit pour le programme de changement des canalisations. C'est sur ce chapitre que sont versées au syndicat, les subventions perçues par l'Agence de l'Eau RMC, le Conseil Départemental de la Haute-Saône et l'Etat via la D.E.T.R. (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux). Les subventions, par délibérations, sont amorties sur le même cadencement que les biens.

Le montant de 2016 est de : 31 316.91 € contre 63 255.46€. La différence de montant s'explique sur le contenu des programmes qui est plus important en 2015, et sur le report des travaux faits en 2016 qui s'achèvent en 2017.

*Les dépenses d'investissement en graphique :*



## **B – Les Recettes**

Le budget s'élève à 316 512.21€ concernant les recettes d'investissement.

### **1) Opérations d'ordre entre en section: chapitre 040:**

Il s'agit des recettes d'amortissement des biens, des études, des terrains acquis et travaux terminés.

Pour l'année 2016, le montant est de 282 184.09€, et de 283 208.76€ en 2015. Cette différence est due à la mise à jour de l'état de l'actif.

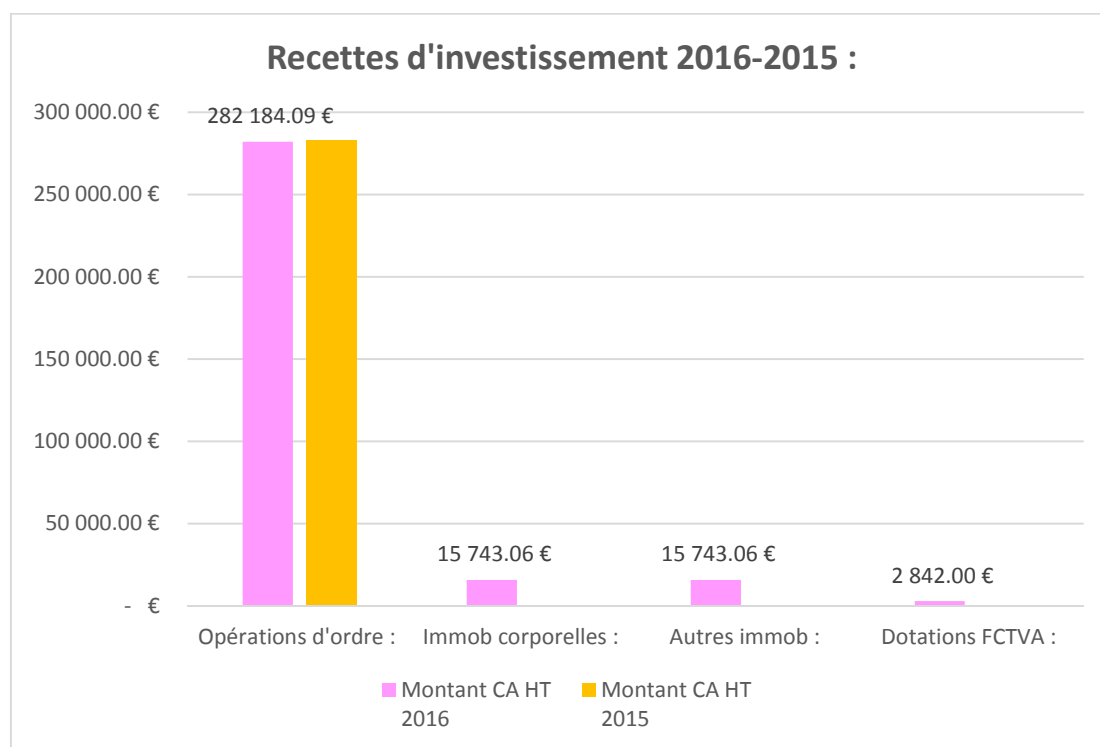
### **2) Dotations Fonds de réserves: chapitre 10:**

Il s'agit principalement du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Le SIAHVR paye les dépenses en toutes taxes comprises, et récupère la TVA sur le programme de travaux deux ans auparavant par une décelération annelle. Le montant perçu en 2016 sur le programme de 2014 est de 2 842.00€.

### **3) Immobilisations corporelles: chapitre 21:**

Ce chapitre est relatif à la TVA perçue sur les travaux payée par l'entreprise fermière sur un programme déterminé. Le montant en 2016 est de 15 743.06€.

*Les recettes d'investissement en graphique :*



Ces différents budgets sont tenus à la disposition des administrés qui peuvent venir les consulter au siège du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Rahin (37 avenue de la Gare – 70290 CHAMPAGNEY).